



Evaluation externe du projet Asstel3 (accès aux services et structuration des exploitations familiales d'élevage – phase3)- Sénégal

Termes de référence

1. Informations générales

1.1 Contexte

Dagana est l'un des trois départements de la région de Saint Louis, au nord du Sénégal. Il se caractérise par une prédominance de l'élevage avec un cheptel estimé en 2016 à 82 500 têtes de bovins, 132 000 ovins et caprins et plus d'un million de volailles (PDDE, 2018). L'élevage représentait en 2012, 26% du PIB du secteur primaire régional (ANSD, 2012) et est la principale (et parfois l'unique) source de revenus pour ces familles. La vente de lait permet de couvrir 25% minimum des besoins alimentaires, et jusqu'à 50 % à certaines périodes, dans une zone où l'insécurité alimentaire touche 55 % des ménages.

Pour rappel, l'installation de la Laiterie du Berger dans la zone en 2006 a permis d'amorcer une dynamique de valorisation du lait issu des exploitations familiales. Suite à une étude pour accroître l'approvisionnement en lait de la laiterie, le Gret et ses différents partenaires appuient depuis 2012, la structuration de la filière, le développement de services aux éleveurs laitiers et accompagnent les exploitations familiales d'élevage à améliorer leurs conditions d'existence.

La première phase du projet Asstel (2012-2015) s'était focalisée sur le développement de la production laitière en lien avec la Laiterie du Berger. Suite au bilan de fin de projet, la phase 2 avait poursuivi les appuis à la filière lait (renforcement des services fournis aux exploitations) et avait appuyé les activités économiques des femmes et des jeunes pour diversifier les sources de revenus. En effet les exploitations ont été confrontées à des conditions climatiques difficiles, qui freinent le développement de la production laitière, en entraînant notamment des départs précoces en transhumance et une baisse, voire un arrêt, de la production et de la vente du lait durant cette période avec des répercussions sur l'alimentation, la scolarisation, la santé.

Ainsi la seconde phase du projet démarrée en janvier 2016 avait pour ambition d'inscrire durablement les changements initiés en phase 1 tout en permettant aux exploitations familiales d'élevage de diversifier leurs revenus. Elle a mis en évidence des évolutions dans les services de collecte et d'alimentation, dans les pratiques d'élevage et de production laitière à l'échelle du réseau « d'élevage pilotes » et a permis d'enclencher, avec l'Apess, des dynamiques autour de la diversification des activités économiques corrélées à la mise en place d'un dispositif d'animation villageoise relais et d'un programme alphabétisation. L'appui à la plateforme d'innovation lait (PIL) qui visait à coordonner les appuis au développement de service devait être renforcé ainsi que la toute nouvelle Coopérative des producteurs laitiers de Dagana (CPLD).



Enfin la concertation territoriale autour du conseil départemental de Dagana appuyé par l'Agence régionale de développement avait abouti à l'élaboration d'une politique de développement de l'élevage dont il fallait suivre la mise en œuvre.

A la fin d'Asstel2 (2019), une enquête complémentaire sur la situation nutritionnelle avait mis en évidence des problèmes de disponibilité (choix limité des denrées) mais surtout d'accessibilité aux aliments liés à la faiblesse de revenus particulièrement dans le Jeeri (faible activité agricole). Elle avait aussi confirmé les connaissances insuffisantes des femmes en matière nutrition des adultes comme des jeunes enfants. Il en était de même pour les hommes.

Partant de tous ces constats et d'une volonté d'arrêter les interventions au bout de 10 ans, la phase 3 du projet Asstel a visé essentiellement la consolidation des acquis des phases précédentes et leur pérennisation par une prise en charge du dispositif et des activités par des organisations locales (Apess bureau de région, coopérative des producteurs laitiers, Plate forme d'innovation lait, Conseil départemental, ARD). Il a aussi été question dans cette phase 3, d'introduire des actions visant à renforcer les connaissances des organisations et à développer une collaboration avec les acteurs de la nutrition et de poursuivre le travail de prise en compte du genre dans le projet.

1.2 Objectifs du projet Asstel 3

Objectif général : Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la résilience des exploitations familiales d'élevage dans le département de Dagana

Objectif spécifique 1 : Accompagner la coopérative des producteurs laitiers de Dagana (CPLD) dans le renforcement de sa gouvernance et la structuration de services collectifs d'appui à la filière laitière

Objectif spécifique 2 : Accompagner l'Association pour la promotion de l'élevage en savane et au Sahel (APESS) dans l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des exploitations familiales d'élevage

Objectif spécifique 3 : Renforcer le dialogue, la concertation interprofessionnelle et territoriale entre les acteurs et la compréhension les enjeux de genre et de nutrition-élevage-agriculture sur le territoire

1.3 Partenariats

Apess (Association pour la promotion de l'élevage en savane et au Sahel)

L'Apess est une association sous régionale d'éleveurs qui accompagne depuis plus de 20 ans, 30 000 éleveurs membres dans une transformation maîtrisée des systèmes d'élevage dans 13 pays. Elle a développé ses activités dans le département de Dagana depuis plusieurs années. Le partenariat entre le Gret et l'Apess a été initié en 2013 avec le projet Galo (Gouvernance associative et leadership des organisations d'éleveurs dans le cadre de la sécurité alimentaire), au Sénégal, Mali et Burkina Faso. Au Sénégal, l'Apess est devenu partenaire du projet Asstel 2. Dans Asstel3, Apess est impliquée dans le conseil à l'exploitation familiale orientée élevage laitier ; l'identification et le suivi d'initiatives économiques (y compris dynamique épargne/crédit communautaire); le programme d'alphabétisation et l'animation de la prise en compte des questions liées au genre et à la nutrition en s'appuyant sur le dispositif AVR existant.

Conseil Départemental de Dagana (CDD)

Le CDD assure le portage institutionnel du projet à travers la présidence du comité stratégique de pilotage et la veille à la mise en cohérence du programme avec les politiques locales d'aménagement territorial.

ARD- Agence régionale de développement de Saint Louis

L'ARD est une structure étatique en appui technique aux collectivités territoriales. Le partenariat avec l'ARD de Saint Louis dans le cadre du projet Asstel a démarré durant la deuxième phase (2016) avec l'avènement du conseil départemental de Dagana (acte III de la décentralisation) qui a amené à lui proposer d'assurer la présidence du comité de pilotage. Dans la phase 3, elle apporte son appui technique au conseil départemental de Dagana et aux communes, dans la conduite de leurs missions de développement de l'élevage en appuyant la mise en œuvre du plan d'actions inscrit dans le PDDE.

CPLD (coopérative des producteurs laitiers de Dagana)

La CPLD, créée en août 2016 regroupe des éleveurs qui produisent et fournissent du lait auprès de structures de transformation laitière, essentiellement la Laiterie du Berger avec laquelle elle a créé une structure de gestion de services aux éleveurs (collecte, aliments, conseil), Kossam SDE (Kossam société de développement de l'élevage - KSDE). La CPLD a pour objectif d'améliorer les revenus laitiers à travers un meilleur accès aux intrants et services, une professionnalisation progressive des producteurs et une organisation de ses membres autour de services. La collaboration avec la CPLD a été initiée au cours d'Asstel2 qui a accompagné la mise en place de services d'aliments (3 magasins de stockage pour 33 villages) et de fourrages (3 dépôts polarisants 11 villages) et le renforcement de capacités de gestion des services. Dans cette phase 3, le projet renforce la gouvernance et la gestion des services de la CPLD.

Autres partenaires :

Plateforme d'innovation lait (PIL) Dagana

La PIL est le cadre d'élaboration d'actions communes aux acteurs, de coordination entre les interventions sur la filière lait, et le réceptacle de co-financements permettant de soutenir les investissements sur la collecte, les services d'approvisionnement en fourrages, en aliments concentrés. La PIL bénéficie d'un appui dans Asstel3 afin de renforcer son dispositif d'animation qui lui permet de jouer pleinement son rôle.

CNDN (Conseil national de développement de la nutrition)

Le CNDN est une structure étatique qui joue un rôle de référent technique dans la définition et la mise en œuvre de la politique nationale de nutrition. Le partenariat avec le CNDN a été initié dans Asstel 3 pour répondre aux besoins de renforcement de capacités des équipes, des partenaires et des groupes cibles, sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A travers ce partenariat le Gret a aussi collaboré avec l'Association sénégalaise pour le bien être familial (ASBEF) qui est l'agence d'exécution chargée de développer les programmes du CNDN dans le département de Dagana.

1.4 Principaux bailleurs

Le projet Asstel3 est cofinancé à hauteur de 900 000 € sur 3,5 ans (de septembre 2019 à mars 2023) par :

Bailleur	Montant
AFD-DPA CP ASANAO1	190 000 €
AFD-DPA CP ASANAO2	290 000 €
DCI Monaco	300 000 €
Fonds de dotation de la Compagnie fruitière	50 000 €
CFSI PAFAO-Fondation de France	50 000 €
Fondation Bel	20 000 €
Total	900 000

1.5 Groupes cibles

Les bénéficiaires directs :sont

- 1500 exploitations familiales
- 22 élevages pilotes
- 50 groupes villageois (750 exploitations familiales)
- 64 AVR (animateurs villageois relais)
- 61 AVEC (associations villageoises d'épargne et de crédit)
- 575 IE (initiatives économiques)
- 750 personnes alphabétisées en majorité des femmes et des jeunes

Bénéficiaires indirects:

- 10 500 personnes membres des exploitations familiales.

1.6 Résultats attendus

Voir le détails des activités en annexes

Dans l'**objectif spécifique 1**, deux résultats ont été poursuivis :

R.1.1 Les instances de gestion de la coopérative sont fonctionnelles et garantissent une gouvernance participative incluant les femmes et les jeunes

R.1.2 la coopérative améliore l'accès des membres à des services d'alimentation pour le bétail

Dans l'**objectif spécifique 2**, quatre résultats ont été poursuivis :

R.2.1 La gouvernance et les compétences des bureaux de région et de zone de l'Apess, l'espace femmes et la compréhension des enjeux nutritionnels sont renforcées

R.2.2 Les capacités techniques, organisationnelles et de gestion en matière d'élevage laitier d'environ 750 exploitations familiales, sont renforcées grâce au dispositif de conseil à l'exploitation familiale collectif

R.2.3 L'Apess renforce son dispositif d'animation pour assurer un accompagnement de qualité et de proximité aux exploitations familiales dans la diversification des activités économiques et la sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles

R.2.4 L'alphabétisation permet d'améliorer les capacités des femmes et des jeunes dans la gestion de leurs activités et la participation aux espaces de dialogue et organisations

Dans l'objectif Objectif 3, quatre résultats ont été poursuivis :

R.3.1 La Plate-forme d'Innovation Lait Dagana joue son rôle de concertation interprofessionnelle grâce à la mise en œuvre d'une stratégie d'animation régulière

R.3.2 Le positionnement des mini laiteries sur la filière laitière est assuré à travers la PIL Dagana

R.3.3 Le plan d'actions inscrit dans le Plan départemental de développement de l'Élevage (PPDE) est mis en œuvre et suivi par les acteurs

R.3.4 Une réflexion est menée sur la prise en compte des enjeux de genre, à l'élevage et nutrition dans les documents de planification

1.7 Le dispositif de suivi évaluation capitalisation du projet

Un dispositif de suivi-évaluation a été mis en place et coordonné par l'ancienne cheffe de projet (par la suite par le responsable du projet) en lien avec la responsable de programme siège chargée du suivi du projet ; pour le suivi de l'exécution des activités, et des indicateurs de résultats. Ce dispositif consiste à :

- La tenue de réunions de volet (état d'avancement, difficultés, solutions, planification des activités suivantes) ;
- La tenue de réunions de service ou d'équipe (avec l'équipe du projet dans sa globalité) (état d'avancement, difficultés, solutions, planification des activités suivantes) ;
- La création et la révision de bases de données ;
- La mise à jour de bases de données ;
- L'exploitation de bases de données lors de l'élaboration des rapports (notes d'avancement et reportings bailleurs) ;
- La tenue de réunions avec les différents partenaires pour assurer le suivi des activités qui leurs sont confiées ;
- La tenue de comité annuel de pilotage.

Par ailleurs, il a été retenu de poursuivre le processus de capitalisation des phases 1 et 2 en faisant appel à un prestataire pour appuyer la rédaction et la finalisation des supports écrits. Une capitalisation spécifique sur la prise en compte du genre est en cours dans le cadre d'une collaboration avec un projet de recherche-action participative (Arpège).

2. Les objectifs de l'évaluation

2.1 Les objectifs et attentes du commanditaire

Les objectifs de l'évaluation finale sont de plusieurs ordres. Il s'agit de fournir à l'équipe de projet un bilan de son action en général et des activités réalisées en particulier, d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, les résultats, les effets, la viabilité des acquis et d'analyser quelques questions spécifiques.

Objectif 1 : Apprécier la qualité du travail réalisé, aux regards des objectifs du projet et du contexte de l'action

■ **Pertinence et cohérence**

- Analyse de la pertinence globale : Les activités menées dans le cadre du projet sont-elles appropriées aux objectifs et au contexte de la zone d'intervention?
- Analyse de la pertinence de la stratégie et de la méthodologie de mise en œuvre du projet : analyse des forces et faiblesses du dispositif de mise en œuvre, analyse de la stratégie d'intervention.

■ **Efficienne**

- Les moyens mobilisés ont-ils permis la mise en œuvre des activités ?
- Sont-ils utilisés de façon optimale ?

■ **Efficacité**

- Les activités mises en œuvre ont-elles été efficaces au vu de la stratégie retenue ? Ont-elles permis l'atteinte des résultats attendus sur le plan global et en fonction des maillons (production, transformation, commercialisation) et des bénéficiaires ?
- L'action du projet a-t-elle permis de répondre à des besoins non couverts ou insuffisamment couverts par d'autres intervenants (recherche de complémentarité)? Comment s'est faite l'articulation / l'harmonisation avec les autres programmes en cours sur cette même thématique ?

■ **Effets**

L'évaluation s'attachera à analyser les effets engendrés, notamment:

Sur la situation des ménages et des femmes

- L'action du projet a-t-elle eu une incidence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des exploitations familiales de la zone ?
- Les ménages bénéficiaires du projet ont-ils amélioré leurs revenus laitiers et diversifié leurs revenus ?
- Les revenus issus de nouvelles activités ou d'activités renforcées ont-ils eu une incidence significative sur la vie quotidienne des ménages bénéficiaires et plus spécifiquement des femmes, principale cible de ces appuis ?

Sur les pratiques d'élevage

- L'action du projet a-t-elle permis une plus grande évolution des pratiques de production laitière ?
- La gestion de la qualité s'est-elle améliorée (mise en œuvre des bonnes pratiques de traite , réduction du taux de rejet au niveau de la LDB) ?

Sur les organisations partenaires et la concertation

- Quels sont les déterminants du renforcement de la gouvernance de la coopérative des producteurs laitiers de Dagana (CPLD) et de la gestion des services ? Comment la gouvernance a évolué notamment la place des femmes, des jeunes dans les instances ?
- L'accès des membres de la CPLD aux services collectifs d'appui à la filière laitière s'est-il amélioré ?
- Dans quelles mesures le dispositif d'animation du bureau de région de l'Apess s'est renforcé ?
- L'action du projet a-t-elle induit une meilleure concertation des acteurs territoriaux d'une part et interprofessionnels d'autre part ?
- Les missions de dialogue et de formulation d'actions ou de recommandations ont-elles été possible au travers des espaces dédiés (SCSE-sous commission sectorielle de l'élevage et PIL-plateforme d'innovation lait) ?

Sur la prise en compte de la nutrition

- Quel est le niveau d'appropriation des enjeux liés à la nutrition par les différentes parties prenantes du projet (équipes, partenaires, élus locaux et groupes cibles) ? En quoi le Gret et ses partenaires ont des connaissances et les ressources nécessaires pour promouvoir des systèmes alimentaires durables favorables à la nutrition ?
- Quel est le niveau d'amélioration des connaissances des ménages cibles sur la situation nutritionnelle et les besoins nutritionnels des membres des exploitations familiales ?
- La distribution de produits laitiers (lait caillé et thiakry) en milieu scolaire a-t-elle contribué à améliorer la consommation de produits locaux de qualité par les jeunes enfants ? A-t-elle suscité un intérêt chez les différents acteurs concernés (parents d'élèves, équipes pédagogiques, chefs de villages, collectivités territoriales) à promouvoir davantage l'alimentation scolaire en tant que vecteur d'une meilleure nutrition des jeunes enfants ? Comment cet intérêt s'est-il matérialisé ?
- De manière générale, quels sont les principaux effets du projet observés concernant la promotion de systèmes alimentaires sains et durables ? A quelles échelles ces effets sont-ils perceptibles (ménages, groupements, filière, villages, communes, département) ?

Sur la prise en compte du genre

- Comment la problématique du genre a-t-elle été prise en compte dans le projet ? Plus spécifiquement, dans quelle mesure les actions spécifiques ciblant les femmes et les jeunes ont-elles permis d'améliorer leurs capacités à lire, écrire, compter en pular et s'exprimer en public et quels changements éventuels cela a-t-il induit ? Des évolutions dans les rapports femmes/hommes sont-elles perceptibles ?
- Les actions conduites sur la réduction des inégalités de genre ont-elles permis d'atteindre certains changements relatifs à la santé et l'alimentation des femmes et des jeunes enfants ?

Objectif 2 : Apprécier la durabilité des résultats et identifier les éventuels effets indirects du projet dans la zone d'action

- Dans quelle mesure les activités initiées dans le cadre du projet présentent un caractère pérenne (en tenant compte de l'évaluation du contexte et de son évolution)?
- Quel est le degré d'appropriation des innovations introduites par le projet?
- Comment les principes et méthodes promus au travers du projet sont-ils compris et utilisés par les bénéficiaires ? Comment les expriment-ils ? (rôle et appropriation du CEF sensible à la nutrition et contrôle laitier, fonctionnement de la PIL, dispositif d'animation villageoise relais, alphabétisation des familles) ?
- Le dispositif d'appui apporté à l'Apess BR est-il le gage du maintien d'un certain niveau de dynamisme de l'organisation dans la durée.
- Les services mis en place au sein de la Coopérative des producteurs laitiers de Dagana (CPLD) sont-ils durables ou en voie de l'être ?
- Dans quelles mesures, le dispositif de distribution de produits laitiers en milieu scolaire est-il durable ?

Objectif 3 : Analyser les capacités des organisations et structures partenaires à pérenniser les acquis après le retrait du projet

La phase 3 du projet Asstel visait essentiellement la consolidation des acquis d'Asstel1 et d'Asstel2 et la prise en charge des dispositifs d'animation et d'appui par des organisations et institutions, afin d'en assurer la pérennité.

Le prestataire devra à cet effet analyser les capacités de pérennisation des acquis par les différentes organisations et institutions accompagnées (Apess BR/BTP, CPLD, ARD, conseil départemental de Dagana, Plate-forme d'innovation lait) pour la mise en œuvre des services aux exploitations familiales d'élevage (conseil, formation, appui aux initiatives économiques, accompagnement des associations d'épargne crédit, alphabétisation, gestion services aliments et fourrages).

2.2 Méthodologie

■ Informations disponibles à valoriser

Le projet dispose d'un certain nombre de documents permettant de préciser :

- les évolutions stratégiques et les décisions prises : documents de projets, contrats avec les différents bailleurs du projet, rapports techniques, rapports de mission de suivi, comptes rendus de réunions d'équipes, comptes rendus des réunions des comités de pilotage ;
- les résultats concrets, les difficultés rencontrées et les choix tactiques : rapports techniques, comptes rendus de mission, tableaux de suivi des activités et des résultats, notes diverses.

■ Différentes dimensions nécessaires à l'évaluation

1- Identifier les résultats du projet, les limites et les solutions trouvées

Revue de la littérature du projet et examen des données du dispositif de suivi/évaluation, entretiens avec la responsable de programme en charge du suivi du projet au siège du GRET, la cheffe de projet Gret, le responsable de projet, les partenaires opérationnels (Apess BR/BTP, CPLD, ARD, Conseil départemental de Dagana et PIL).

2- Comprendre le contexte de l'intervention

Il conviendra de rencontrer les partenaires institutionnels du projet (conseil départemental de Dagana, services déconcentrés de l'Etat, bailleurs), les acteurs du secteur de l'élevage (service de l'élevage) et de la filière lait (LdB, KSDE, OP, OIP).

3- Comprendre les limites sociales à l'action, analyser la réaction du projet à ces limites et faire des propositions.

Rencontre avec les membres de l'équipe pour identifier leur niveau d'implication dans le projet, leur progression durant le projet, la perception de leur rôle aujourd'hui et après le projet, l'analyse des résultats et effets du projets, leurs perspectives.

Rencontre avec des leaders d'organisations partenaires et non partenaires, et des familles d'éleveurs appuyés par le projet, des familles hors projet pour apprécier le contexte social, leur perception des appuis dispensés par le projet et leur vison de la suite.

4- Comprendre les limites techniques de l'action

Lecture des rapports techniques, entretiens avec les éleveurs, les femmes, les services déconcentrés de l'état, les comités de gestion...

Discussion avec les membres de l'équipe technique, avec les personnes ressources et les prestataires clés (formateurs, inséminateurs...).

2.3 Les produits attendus

Les produits attendus sont :

- Une note de démarrage, base de discussions et d'échanges sur l'adéquation entre les propositions méthodologiques de l'évaluateur et les attentes du commanditaire ;
- Une restitution orale sur le terrain accompagnée d'un aide mémoire qui permettra à l'équipe et aux partenaires de réagir et d'apporter des compléments d'information ;
- Un rapport provisoire dans un délai de 15 jours maximum après le retour de terrain ;
- Un rapport final dans un délai de 15 jours après réception des commentaires et corrections du rapport provisoire par le commanditaire.

Ce rapport final comprendra un rapport principal avec :

- un rappel rapide de la méthodologie employée ;
- les observations et résultats de l'évaluation, selon les termes définis plus haut ;
- l'analyse de l'effet et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ;
- des perspectives et conditions de pérennisation du projet ;
- des recommandations concrètes (liées aux observations et résultats de l'évaluation) et constructives à adresser à une ou plusieurs parties prenantes.
- Une synthèse – résumé exécutif (5 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

3. Les modalités

3.1 Proposition technique et enveloppe financière

L'enveloppe maximale de l'évaluation est de 30 000 euros TTC, comprenant le temps de travail de l'équipe (mission et rédaction des rapports), les per diem, et les transports internationaux de l'évaluateur international. Les transports locaux devront également être pris en compte dans le budget (à la charge du consultant).

La proposition technique devra être présentée selon le canevas en Annexe 2 et comprendre en annexe un budget prévisionnel détaillé (conforme au modèle présenté en Annexe 3) compris dans cette enveloppe.

3.2 Durée et période de l'évaluation

- La date de démarrage souhaitée est le 1^{er} mars 2023 avec une réunion de démarrage.
- L'évaluation nécessitera 15 jours de terrain pour la collecte de données avec une restitution orale à la fin. Celle-ci devra se tenir au plus tard le 17 mars 2023.
- Le rapport provisoire devra être rendu au plus tard le 31 mars 2023.
- La date souhaitée de dépôt du rapport final, est le 14 avril 2023.

3.3 Ressources humaines

L'équipe sera constituée d'au moins deux experts avec des profils complémentaires :

Chef de mission : agroéconomiste

- Expert international
- 10 ans d'expérience minimum dans les domaines de l'agriculture et l'élevage ;
- Expérience en développement local ;
- Expérience avérée en évaluation de projet, avec au moins 5 références d'expériences similaires d'évaluation de projet multiacteurs de plus d'1 million d'euros avec des sources de financements variées (bilatérale, multilatérale, coopération décentralisée...)

Expert 2 : Expert en élevage

- Expérience avérée d'au moins 5 ans en élevage bovin viande et lait en zone Sahel ;
- Bonne connaissance des projets de développement dont la finalité est l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et du milieu de la solidarité internationale avec au moins 3 références.

De manière générale l'équipe présentée devra répondre aux exigences suivantes :

- Expérience confirmée dans l'évaluation des projets de développement dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest ;
- Capacité d'analyse des effets du projet en matière de genre, d'environnement et de développement local ;
- Connaissance des politiques agricoles et projets de développement rural en Afrique de l'Ouest ;
- Connaissance des dynamiques des filières laitières en Afrique de l'Ouest souhaitée ;
- Au moins un expert sénégalais parlant le wolof couramment (le pulaar serait un plus certain).

3.4 Contacts

Les réponses doivent être envoyées au plus tard le mercredi 17 février 2023, simultanément aux adresses mails suivantes :

Cécile Broutin, Responsable de programme au siège chargée du suivi du projet Asstel, Gret France, broutin@gret.org;

Mame Coumba Faye, Coordinatrice thématique Aler, Gret Sénégal, faye-m.senegal@gret.org et
Faustin Lalyre, Responsable du Projet Asstel3, Gret Sénégal, lalyre.senegal@gret.org.

L'objet du courriel devra porter la mention « **offre évaluation finale externe projet Asstel3** ».

Annexe 1 Détails des activités

Dans l'**objectif spécifique 1**, deux résultats ont été poursuivis :

R.1.1 Les instances de gestion de la coopérative sont fonctionnelles et garantissent une gouvernance participative incluant les femmes et les jeunes

- A.1.1.1 Appui à la mise en œuvre du plan de renforcement de capacités (y compris sur la nutrition)
- A.1.1.2 Appui au fonctionnement de la coopérative (réunions des bureaux, Assemblées générales)

R.1.2 la coopérative améliore l'accès des membres à des services d'alimentation pour le bétail

- A.1.2.1 Mise en place de 03 nouveaux magasins d'aliments et de 03 nouveaux dépôts fourragers dans les zones les plus sujettes à la transhumance des femmes et des enfants
- A.1.2.2 Appui à la mise en œuvre du plan de formation des gérants de services pour l'ensemble des magasins et dépôts

Dans l'**objectif spécifique 2**, quatre résultats ont été poursuivis :

R.2.1 La gouvernance et les compétences des bureaux de région et de zone de l'Apess, l'espace femmes et la compréhension des enjeux nutritionnels sont renforcées

- A.2.1.1 Appui au fonctionnement du bureau de région Dagana et des bureaux de zones
- A.2.1.2 Suivi technique et financier de la Responsable Technique Apess Sénégal auprès du bureau de région (renforcement des capacités en gestion financière et gestion RH, réflexion sur le rôle des Animateur.trices Villageois.e Relais (AVR) en matière de nutrition, en lien avec les autres acteurs communautaires et services)
- A.2.1.3 Appui fonctionnement espace femmes Apess et renforcement de capacités pour la formulation de recommandations aux instances de l'Apess
- A.2.1.4 Renforcement des capacités sur les enjeux nutrition (espace femmes, bureaux de zones et animateurs villageois relais) et mise en œuvre d'actions

R.2.2 Les capacités techniques, organisationnelles et de gestion en matière d'élevage laitier d'environ 750 exploitations familiales, sont renforcées grâce au dispositif de conseil à l'exploitation familiale collectif

- A.2.2.1 Mise en place d'un dispositif de Conseil à l'Exploitation Familiale collectif autour des élevages pilotes
- A.2.2.2 Formations/suivis des animateurs villageois relais pour le service de conseil collectif aux exploitations familiales

R.2.3 L'Apess renforce son dispositif d'animation pour assurer un accompagnement de qualité et de proximité aux exploitations familiales dans la diversification des activités économiques et la sensibilisation aux bonnes pratiques nutritionnelles

- A.2.3.1 Formations/suivis des animateurs villageois relais pour l'appui aux activités économiques et prise en compte des enjeux nutrition-agriculture élevage

- A.2.3.2 Animation et appui conseil pour la diversification des activités économiques des exploitations (y compris Association Villageoise d'Epargne et de Crédit) et leur contribution à l'amélioration de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
- A.2.3.3 Intégration de causeries dédiées à la nutrition par les animateurs villageois relais (dans le cadre du Conseil à l'Exploitation Familiale et dans le suivi des Initiatives Economiques), en fonction des besoins et rôles identifiés avec les autres acteurs » et participation à des émissions radios)
- A.2.3.4 Mise en place d'un programme d'alphabétisation (introduction de supports en pulaar sur la nutrition) et suivi des classes d'alphabétisation et évaluation des classes

R.2.4 L'alphabétisation permet d'améliorer les capacités des femmes et des jeunes dans la gestion de leurs activités et la participation aux espaces de dialogue et organisations

Dans l'objectif Objectif 3, quatre résultats ont été poursuivis :

R.3.1 La Plate-forme d'Innovation Lait Dagana joue son rôle de concertation interprofessionnelle grâce à la mise en œuvre d'une stratégie d'animation régulière

- A.3.1.1 Accompagnement de l'animation de la Plateforme d'Innovation Lait Dagana

R.3.2 Le positionnement des mini laiteries sur la filière laitière est assuré à travers la PIL Dagana

- A.3.2.1 Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de positionnement des mini laiteries

R.3.3 Le plan d'actions inscrit dans le Plan départemental de développement de l'Elevage (PPDE) est mis en œuvre et suivi par les acteurs

- A.3.3.1 Appui à la mise en œuvre et au suivi du plan d'actions du Plan Départemental de Développement de l'Elevage

R.3.4 Une réflexion est menée sur la prise en compte des enjeux de genre, à l'élevage et nutrition dans les documents de planification

- A.3.4.1 Formation des membres du Conseil Départemental sur les enjeux de genre et de nutrition
- A.3.4.2 Appui Conseil Départemental et Agence Régionale de Développement pour la formulation d'une requête auprès d'une collectivité locale européenne sur l'accompagnement à l'élaboration d'un ou de deux Plan de Développement Communal sensible au genre et à la nutrition

Annexe 2 : Canevas de la réponse

La réponse aux termes de référence devra s'organiser autour des 3 sections suivantes :

1. Lettre d'introduction

2. Compréhension des Termes de Référence

Cette section décrira entre autre la compréhension que l'évaluateur international, chef de mission a :

- des Termes de Référence présentés ;
- du contexte du projet ;
- du projet lui-même.

3. Méthodologie de travail et résultats attendus

Cette section décrira entre autre :

- la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de l'évaluation de façon documentée, argumentée ;
- un chronogramme indicatif ;
- les résultats attendus ;
- les limites de l'évaluation ;
- toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée

4. Composition de l'équipe et références

Cette section décrira :

- la composition de l'équipe (profils, coplanarités, rôles.)
- les principales références démontrant sa capacité à conduire des évaluations similaires.

5. Annexes

- le CV de l'expert international, chef de mission et du ou des autres experts ;
- le devis de la prestation (cf. modèle fourni en annexe 2)

Annexe 3 : Modèle¹ de devis prévisionnel

Nom de la société :

N° SIRET :

Coordonnées et Adresse :

DEVIS n°:.....

Intitulé de l'étude :

Intitulé de la dépense	Nbre d'unité	Coût Unitaire	Coût Total (TTC)
Vols Internationaux <i>(Sur justificatif ET remise des cartes d'embarquement)</i>			€
- Vols AR :		€	€
- Vols AR :		€	€
Perdiem <i>(en forfait jour sans justificatif)</i>			€
- Evalueur 1 :		€	€
- Evalueur 2 :		€	€
Déplacements intérieurs <i>(sur présentation de facture)</i>			€
- Estimation des coûts de déplacement au Sénégal		€	€
- Estimation des coûts de déplacement en France		€	€
Salaires / Honoraires <i>(coût forfaitaire – unité en jours ouvrés)</i>			€
- Evalueur international :		€	€
- Evalueur 2 :		€	€
Autres coûts <i>(documentation, reprographie, communications...)</i> <i>(Coûts forfaitaires)</i>			€
-		€	€
-		€	€
Montant Total TTC:			€

Observations complémentaires :

¹ A présenter sur lettre à en-tête dans la mesure du possible.

Annexe 4 : Grille d'évaluation

La note globale est la somme d'une note Technique et d'une note financière

La note technique sur 100 sera décomposée comme présenté ci-dessous :

	Maximum
Organisation et méthodologie	
Compréhension des termes de référence	5
Méthodologie	30
<i>La méthode de travail</i>	25
<i>Planning des activités</i>	5
Références	15
Note totale pour l'organisation et la méthodologie	50
Expert principal	
Qualification et compétence	10
Expérience professionnelle	20
Note totale pour l'expert principal	30
Expert secondaire	
Qualification et compétence	10
Expérience professionnelle	10
Note totale pour l'expert secondaire	20
Note globale	100

La note financière, sur 30, sera calculée selon la formule :

$$Nf = 30 * Pm / P$$

Où,

Nf est la note financière

Pm est le prix le moins élevé des offres reçues

P est le prix de l'offre évalué